



SERVICE CULTUREL

DECISION

**Concernant la signature de contrats de cession
de droits de représentation**

**/DI
D SG N° 11.300**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer le contrat de cession de droit pour le spectacle suivant :

- avec l'association : Jazz'ou !

dont le siège social est situé au 37 rue du Docteur Pujos, 17300 Rochefort sur Mer, pour la sortie de plage « Rudy Bonnin quartet », au Kiosque de Pontaillac, le 28 juillet 2011 à 18h30, pour un montant de 1.490 euros ttc ;

- avec l'association : Créa

dont le siège social est situé au 136 bd de la Côte de Beauté, 17110 St Georges de Didonne, pour deux spectacles de rue « Bob Transports en tout genre » et « Mr Baryton », Place Charles de Gaulle, le 5 août 2011 à 18h et à 21h, pour un montant de 4.076,39 euros ttc ;

- avec l'Agence Artistique Aucher

dont le siège social est situé au 42 rue Jean Jaurès, 28600 Luisant, pour un spectacle « Karoutza », au Kiosque à Pontaillac, le 4 août 2011 à 18h, pour un montant de 1.556,13 euros ttc ;

- avec l'association Oleo Production

dont le siège social est situé à La Chevalerie, 85000 La Roche sur Yon, pour un spectacle « Deptra Quartet », au Kiosque à Pontaillac, le 18 août 2011 à 18h30, pour un montant de 1.895,73 euros ttc ;

- d'imputer la dépense au budget communal nature 62328 – Fonction 336.

- avec l'association pour un Orchestre Régional - OPC

dont le siège social est situé au 9 rue du Général Berton, 86011 Poitiers Cedex, pour une représentation du spectacle « Orchestre Poitou Charentes – formation Mozart », au Palais des Congrès, salle Saintonge, le 15 octobre 2011 à 20h30, pour un montant de 5.000 euros ttc ;

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Fait à Royan, le jeudi 21 juillet 2011

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 14 septembre 2011